

Médiation dans le domaine des affaires I La Cour d'arbitrage des Comores sensibilise les entreprises



La Cour d'arbitrage des Comores (Cacom) a organisé, samedi 31 août, une réunion à la Chambre de commerce pour sensibiliser les sociétés publiques et privées sur l'importance de la médiation dans le domaine des affaires. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts de la Cacom pour renforcer la cohésion et la sécurité juridique en milieu d'affaires.

Créée en 2012 sous l'égide de l'Union des Chambres de commerce, d'industrie et de l'artisanat (Uccia), la Cacom a pour mission d'assurer la médiation et l'arbitrage entre les entreprises, et offrir des solutions rapides et à moindre coût pour les parties concernées. « C'est une institution mise en place pour faciliter le règlement des contentieux, tant pour les sociétés privées que publiques, afin de contribuer au développement économique de notre pays », a déclaré Sitty Karima Mohamed, secrétaire permanente de la Cacom.

Lors de cette rencontre, qui visait principalement à sensibiliser les entreprises, Mme Mohamed a souligné l'importance de ces échanges réguliers. « Nous avons l'habitude d'inviter le personnel des entreprises pour discuter, se mettre en accord et voir comment nous pouvons nous entraider, notamment dans l'environnement des affaires », a-t-elle précisé. Cette réunion a permis de rappeler aux participants l'importance de l'arbitrage et de la médiation comme moyens alternatifs pour résoudre les litiges juridiques en affaires, tout en maintenant un climat pacifique.

En conclusion, Sitty Karima Mohamed a affirmé que les séances de sensibilisation se poursuivront. D'après elle, plusieurs entreprises n'ont pas pu participer à cette rencontre. Ces initiatives visent à ancrer davantage la culture de l'arbitrage et de la médiation dans le tissu économique comorien, pour un environnement d'affaires plus serein et harmonieux.